

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 19 février 2024

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 7
De votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, DERUYTER Micheline, PACCEU Sabine, DASSONVILLE Amandine,

Etaient excusés, absents :

Monsieur Jacky BOULINGUEZ, procuration à M. Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, Madame Edith DELEMOTTE, procuration à Me Annie PREUDHOMME, Madame Catherine THETTEN,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose depuis plusieurs années des activités aux aînés de la commune plus et notamment « le voyage des aînés » pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

D'une durée d'une journée, programmée en moyenne entre mai et juin de chaque année, le voyage des aînés tout comme les sorties culturelles proposées plus périodiquement, est l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord Pas de Calais.

Le C.C.A.S. prenant en charge le transport, le repas, les entrées des visites des bénéficiaires, il convient de fixer le tarif des accompagnants à ladite sortie.

Considérant le voyage des aînés organisé au parc Bagatelle de MERLIMONT, le 1^{er} juin 2024 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité, fixent le montant du tarif des accompagnants au voyage à 50 €.

OBJET /

**VOTE DU TARIF DES
ACCOMPAGNANT AU
VOYAGE DES AINES
ORGANISE AU PARC
BAGATELLE DE MERLIMONT,
LE SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024**

DELIBERATION :

Publiée le 22 février 2024

Rendue exécutoire le 22
février 2024

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 22 février 2024

*Le président certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le 22 février
2024 et que la convocation de
la Commission avait été faite
le 12 février 2024 ;*

Le Président,

Madame Amandine DASSONVILLE

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.